

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME X

Qualité de la vie.

TOURISME

Par M. Paul MALASSAGNE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, vice-présidents ; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Joseph Voyant, secrétaires ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bourquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Jean Francou, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Louis Le Montagner, Léandre Létoquart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Henri Olivier, Louis Orvoen, Gaston Pams, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriol, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Verneuil, Raymond Villatte, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5° législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 28), 1235 (tome XIV) et in-8° 169.

Sénat : 98 et 99 (tomes I, II et III, annexe 20) (1974-1975).

Lois de finances. — Tourisme - Hôtellerie - Nautisme - Sports d'hiver - Aménagement régional.

## SOMMAIRE

---

	Pages
BRÈVE PRÉSENTATION DE L'AVIS .....	3
INTRODUCTION .....	5
<b>I. — La saison touristique :</b>	
A. — Les résultats définitifs de l'année 1973 :	
1° <i>Les vacances des Français</i> .....	7
2° <i>Les touristes étrangers en France</i> .....	11
B. — La saison 1974 .....	14
C. — La balance du tourisme 1973 .....	15
D. — Résultats touristiques des concurrents européens en 1973 .....	16
<b>II. — Moyens d'accueil et équipement touristique :</b>	
A. — Les moyens d'accueil :	
1° <i>L'hôtellerie</i> .....	17
2° <i>Le tourisme social</i> .....	20
B. — Les équipements touristiques :	
1° <i>Les grands aménagements régionaux</i> .....	24
2° <i>Le nautisme et les ports de plaisance</i> .....	24
3° <i>Les sports d'hiver</i> .....	27
CONCLUSION .....	31
EXAMEN EN COMMISSION .....	33
ANNEXE .....	35

---

## BRÈVE PRÉSENTATION DE L'AVIS

La Commission des Affaires économiques et du Plan s'est félicitée des réalisations du Commissariat général au Tourisme au cours des dernières années ; elle a souhaité que *le rattachement récent des services du Commissariat au Secrétariat d'Etat* permette une plus grande efficacité de l'action administrative sur le tourisme.

**Un Français sur deux est parti en vacances** entre le 1<sup>er</sup> octobre 1972 et le 30 septembre 1973 ; 82 % des journées de vacances ont été passées en métropole, le reste à l'étranger. Les départs sont toujours concentrés sur la période d'été (juillet-août), les moyens d'hébergement les plus utilisés demeurent la résidence de parents ou d'amis et le camping-caravaning. L'attrait du littoral se maintient. Le taux de départ en vacances (49,2 % en 1973) s'est amélioré, mais les disparités entre les catégories sont encore très fortes.

On a recensé plus de 16 millions d'arrivées de touristes étrangers parmi lesquels plus de la moitié ont séjourné dans des hôtels non homologués ou des hébergements extra-hôteliers. La durée moyenne de leur séjour a été de 6,1 jours.

Les premières évaluations de la saison 1974 révèlent *un ralentissement des voyages à l'étranger des Français et un regain d'intérêt pour l'espace rural*, alors que les étrangers (à l'exception des Américains du Nord et du Sud) sont venus plus nombreux en France. Le tourisme français a été moins touché par la crise que ses concurrents européens qui, pour la plupart, ont enregistré une baisse de fréquentation.

*Le solde excédentaire de la balance du tourisme* a notablement diminué en 1973 et sera probablement encore plus faible en 1974 ; cette évolution est inquiétante pour la balance des paiements, le tourisme étant depuis plusieurs années une activité fortement génératrice de devises.

On peut apprécier aujourd'hui les résultats de l'effort d'amélioration et de modernisation des moyens d'accueil, en particulier de **l'hôtellerie**, qui comptait 390.792 chambres au 1<sup>er</sup> janvier 1974.

Après les hôtels de catégorie élevée, ce sont maintenant les hôtels à une étoile et deux étoiles confort qui bénéficient de l'aide des Pouvoirs publics ; celle-ci est d'autant plus nécessaire que les investissements hôteliers sont particulièrement lourds. Pour rentabiliser ceux-ci, il faut développer les moyens modernes de gestion et la formation professionnelle dans l'hôtellerie. Il serait souhaitable d'aider l'hôtellerie non homologuée, en parti-

culier les auberges rurales, en leur appliquant le taux réduit de T.V.A. de 7 % au lieu de 17,6 %.

La capacité d'hébergement du **tourisme social** est actuellement de 1.370.000 places de camping, 201.840 lits pour le tourisme familial, 70.490 places pour le tourisme rural. La Commission a regretté la modicité des crédits « Tourisme » prévus en faveur du tourisme social en 1975. Celui-ci relève d'ailleurs d'un système d'aide particulièrement complexe vu la multiplicité des sources de financement possibles. Le tourisme social doit s'orienter vers l'aménagement des sites inexploités, favoriser l'osmose entre le milieu rural et les vacanciers et s'ouvrir à une clientèle plus large tant française qu'étrangère.

Les grands aménagements régionaux étant analysés par la Commission des Finances, votre Commission s'est surtout intéressée à **l'équipement des ports de plaisance et de la montagne** ; elle a noté la très forte progression de la flotte de plaisance. L'indice moyen d'équipement des ports de plaisance est satisfaisant mais il y a de très grandes inégalités entre les régions : la côte méditerranéenne est suréquipée, la côte atlantique sous-équipée. Pour 1975, les crédits prévus pour les prêts et subventions des ports de plaisance sont en diminution.

La montagne a acquis une clientèle importante grâce aux efforts du « Plan-neige ». Les aides à l'équipement prévues en 1975 seront moindres que les années précédentes ; il n'est prévu aucun nouvel aménagement de sites, mais seulement l'amélioration des stations déjà équipées.

Enfin, **le problème de la promotion** a retenu l'attention de la Commission. Il faut d'abord inciter les Français à étaler leurs vacances dans le temps et dans l'espace. A l'étranger, les agences de voyages françaises doivent devenir les organisateurs des voyages d'étrangers en France ; enfin, il paraît indispensable de *développer les représentations officielles* du tourisme français qui sont très insuffisantes actuellement.

La Commission a émis **un avis favorable** à l'adoption des crédits du Tourisme.

MESDAMES, MESSIEURS,

Une première constatation s'impose quand on parle tourisme, à savoir : d'après les statistiques les plus récentes, un Français sur deux seulement part en vacances ; c'est dire qu'il reste beaucoup à faire pour que tous les Français bénéficient du repos et des loisirs rendus indispensables par les contraintes physiques et matérielles qu'imposent la société moderne.

Qui dit vacances, pense loisirs et repos ; mais parler de tourisme, c'est penser aussi économie, industrie, donc commerce et devises. En France, le tourisme représente un chiffre d'affaires de 130 milliards de francs ; il fournit 1.600.000 emplois, il est enfin la deuxième activité exportatrice française.

Depuis une date récente, les structures administratives du tourisme ont été modifiés (les services du Commissariat général au Tourisme ont été rattachés au Secrétariat d'Etat) : il faut espérer que l'unicité d'administration facilitera l'efficacité de l'action administrative qui a souffert trop souvent de la dispersion des organismes directeurs.

Mais le problème des moyens financiers du Secrétariat d'Etat demeure et nous constatons que le budget du Tourisme est atteint par l'austérité actuelle : les dépenses ordinaires augmentent de 2,3 millions, les dépenses en capital consacrées au tourisme social augmentent de 2 millions seulement.

Nous n'analyserons pas ici le détail des crédits du budget de Tourisme, puisque la Commission des Finances a effectué cette étude.

Nous nous intéresserons d'abord aux résultats de la saison touristique 1973, puis à l'évolution des moyens d'accueil et à l'équipement touristique, avant d'avoir un aperçu des problèmes actuels de la promotion du tourisme français.

## I. — LA SAISON TOURISTIQUE

### A. — Les résultats définitifs de l'année 1973.

#### 1° LES VACANCES DES FRANÇAIS (1).

Pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 1972 au 30 septembre 1973, 25.650.000 Français sont partis en vacances (voyages de quatre jours et plus) ; le taux des départs a été de 49,2 %.

##### a) Les voyages à l'étranger.

Le nombre de journées de vacances passées à l'étranger représente 18 % du nombre total de jours de vacances des Français. On a recensé dans les pays étrangers 11 millions d'arrivées aux frontières au lieu de 10,044 millions en 1973. Ce chiffre correspond à environ 9 millions de personnes physiques parties hors de France.

La répartition des arrivées, en fonction de la nature du séjour, est la suivante :

- 8 millions pour les séjours de vacances de quatre jours et plus ;
- 1 million pour les séjours de moins de quatre jours ;
- 2 millions pour le tourisme d'affaires.

La répartition des jours de vacances (4 jours et plus) des Français à l'étranger montre toujours la prédominance des pays méditerranéens (Espagne et Italie) et traduit le succès des vacances au soleil.

Espagne .....	42.000.000	nuitées
Italie .....	19.000.000	»
Portugal .....	12.000.000	»
Suisse .....	7.100.000	»
Iles Britanniques .....	5.400.000	»
Benelux .....	4.400.000	»
Allemagne .....	4.300.000	»
Autres pays .....	37.100.000	»
<b>Total .....</b>	<b>131.600.000</b>	<b>nuitées</b>

(1) On entend par « Français » toute personne résidant en France, quelle que soit sa nationalité.

Depuis 1969, le nombre de journées de vacances à l'étranger a augmenté de 1,5 % par an en moyenne.

Il n'y a pas de lien direct simple entre le niveau de revenu et les voyages à l'étranger, les catégories les plus intéressées par ce type de vacances sont les professions libérales et les cadres supérieurs, mais aussi les ruraux et les ouvriers.

b) *Les vacances en France.*

— *Les départs :*

96 % des Français qui prennent des vacances partent en été, 76 % partent uniquement en été, 20 % partent en été et à d'autres saisons, 4 % partent exclusivement hors été.

L'été, 72,7 % des départs ont lieu entre le 28 juin et le 11 août. Sur 100 personnes qui partent pendant l'été, 86 partent une fois, 12 deux fois, 2 trois fois ou plus entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre.

Hors été, les départs sont concentrés aux moments des vacances scolaires : 20 % à Noël, 16 % en février, 37 % à Pâques.

Ces résultats montrent bien que si un plus grand nombre de vacanciers partent hors été, l'étalement des vacances reste encore du domaine des objectifs ; ils se heurtent à des contraintes scolaires (les examens) et professionnelles (fermetures d'entreprises), mais ce sont les contraintes psychologiques qui sont les plus fortes. Les incitations proposées telles que la prime du huitième jour sont insuffisantes. Il serait urgent que les propositions par la section de la Promotion du Conseil supérieur du Tourisme soient mises en pratique.

— *Les modes d'hébergement* utilisés par les vacanciers sur douze mois :

Hôtel .....	12,5 %
Location .....	12,6 %
Résidence secondaire .....	9,7 %
Résidence principale de parents et amis .....	35,8 %
Résidence secondaire de parents et amis .....	7,2 %
Tente - caravane .....	15,5 %
Divers .....	6,7 %

On note que l'hôtel, la location et la résidence secondaire ne sont accessibles qu'à un petit nombre de Français, 43 % de ceux qui partent sont hébergés par des parents ou des amis, 15,5 % utilisent le camping.

Cependant, on remarque des différences importantes entre les modes d'hébergement des vacanciers en été et en hiver.

	VACANCES d'été	SPORTS d'hiver
Hôtel .....	10,5	34,8
Maison louée .....	16	18,6
Maison possédée .....	9,5	8,8
Parents et amis .....	37	19,5
Camping .....	19,5	2
Autres modes .....	7,5	16,1

— *Les Français qui partent :*

Le taux de départ en vacances a atteint 49,2 % en 1973. Depuis 1969, le nombre des partants a progressé en moyenne de 3,3 %, 1 % étant imputable à la croissance démographique et 2,2 % à l'amélioration du taux de départ. Il est difficile de déterminer les influences respectives des facteurs économiques et sociaux et des interventions (en particulier du tourisme social).

Evolution du taux de départ entre 1964 et 1973.

Durée de fractionnement des vacances en 1973.

CATEGORIE	TAUX DE DEPART			NOMBRE de journées par personne partie en 1973.	NOMBRE de séjours par personne partie en 1973.
	1964	1969	1973		
<i>Catégorie de commune de résidence principale (1) :</i>					
Communes rurales .....	>	19,3	25,3	22,5	1,34
Agglomération de moins de 20.000 habitants .....	>	38,3	40,8	23,5	1,35
Agglomération de 20.000 à 100.000 habitants .....	>	51,4	53,7	26	1,33
Agglomération de plus de 100.000 habitants .....	>	55,7	59,8	29,3	1,51
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne (sauf Paris) .....	>	74,6	77	37	1,77
Ville de Paris .....	>	82,8	78,9	44,3	2,15
Ensemble .....	43,6	45	49,2	29,6	1,53
<i>Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage :</i>					
Exploitants et salariés agricoles .....	11,9	8,9	15,7	16,7	1,20
Patrons de l'industrie et du commerce .....	47,5	50,6	56,7	24,4	1,29
Professions libérales et cadres supérieurs .....	86,6	87,9	88	39,5	2,20
Cadres moyens .....	73,6	76,2	77,9	31	1,74
Employés .....	62,7	62,4	60,3	28,5	1,46
Ouvriers .....	44,3	42,8	44,7	25,5	1,24
Personnels de service ....	49,5	46	49,3	27,4	1,44
Autres actifs .....	67,4	65,6	71,9	35,8	1,92
Personnes non actives ...	31,7	30,2	31,5	33,9	1,53
Ensemble .....	43,6	45	49,2	29,6	1,53
<i>Âges :</i>					
0 à 13 ans .....	50,4	50,8	54,1	32,5	1,59
14 à 19 ans .....	48,9	49,5	52,2	30,2	1,52
20 à 24 ans .....		51,6	53,5	28	1,60
25 à 29 ans .....	49,3	55,2	61,5	27,3	1,66
30 à 39 ans .....	48,4	50,4	59,5	27,3	1,49
40 à 49 ans .....	45,4	45,6	50,3	26,4	1,47
50 à 54 ans .....	37	44,7	45,4	26,4	1,49
55 à 59 ans .....		39,9	44,4	27,1	1,50
60 à 64 ans .....	32,1	32,5	36	29,4	1,44
65 à 69 ans .....	25,4	30,3	33,5	35	1,51
70 et plus .....		22,7	26,1	34,3	1,36
Ensemble .....	43,6	45	49,2	29,6	1,53

(1) Taille de l'agglomération en 1968.

Très normalement, on remarque que l'augmentation du taux de départ a été la plus forte pour les catégories qui partaient le moins en 1969.

Cependant, la répartition par lieu de résidence habituelle, par catégories socio-professionnelles et par âge montre que les inégalités ne s'atténuent guère et que de fortes disparités subsistent.

Seuls 25 % des ruraux, je ne dis pas agriculteurs !, partent en vacances contre 79 % des Parisiens ; selon les professions le taux de départ varie de 1 à 5 ; enfin les personnes âgées partent rarement en vacances.

Des différences sont observées aussi au niveau de la durée des vacances : vacances plus longues pour les citadins que pour les ruraux, par contre les personnes âgées partent plus longtemps que les personnes d'âge intermédiaire.

— *Les lieux de séjour :*

C'est toujours le bord de mer qui attire le plus grand nombre de Français : 36 % des séjours en France, 41 % des journées. La plupart des départements côtiers connaissent une progression lente mais continue de la fréquentation par les vacanciers. Le Var et les Alpes-Maritimes sont en tête ; seuls la Savoie et la Haute-Savoie connaissent un taux de fréquentation comparable à ceux de certains départements côtiers.

La campagne accueille 30 % des partants, le développement des résidences secondaires a permis d'éviter un fléchissement de la fréquentation de la campagne.

2° LES TOURISTES ÉTRANGERS EN FRANCE (1)

a) *Les arrivées recensées de touristes étrangers en France* ont été été de 16.199.000 en 1973 soit en augmentation de 4,5 % par rapport à l'année précédente.

Allemagne fédérale .....	2.570.000	(+ 12,7 %)
Grande-Bretagne .....	2.100.000	(+ 5 %)
Belgique et Luxembourg .....	1.940.000	(+ 7,7 %)
Italie .....	1.750.000	(— 4,4 %)
Pays-Bas .....	1.390.000	(+ 14,8 %)
Etats-Unis .....	1.380.000	(— 13,2 %)

---

(1) Les statistiques sont globales et ne distinguent pas le tourisme d'agrément du tourisme d'affaires.

Espagne et Portugal .....	855.000	(+ 17 %)
Suisse .....	730.000	(+ 7,3 %)
Scandinavie .....	727.000	(+ 2,4 %)
(Suède, Norvège, Danemark) .....		
Amérique Latine .....	260.000	(— 10,3 %)
Canada .....	207.000	(— 10 %)
Japon .....	200.000	(+ 66 %)
Autriche .....	190.000	(+ 8,5%)
Autres pays .....	1.900.000	(+ 2,4 %)
<b>Total .....</b>	<b>16.199.000</b>	<b>(+ 4,5 %)</b>

Le tableau précédent fait apparaître une très forte progression du nombre de touristes japonais (+ 66 %) et une augmentation appréciable du tourisme en provenance d'Allemagne fédérale, alors que le tourisme américain a diminué de 10 % ou plus.

b) Répartition des touristes étrangers dans l'hôtellerie homologuée par région.

	ARRIVEES	NUITEES
Nord .....	170.000 ( 1,6 %)	616.000 ( 1,4 %)
Picardie .....	80.000 ( 0,8 %)	264.000 ( 0,6 %)
Région parisienne .....	4.056.000 ( 39 %)	12.474.000 ( 28,4 %)
Centre .....	346.000 ( 3,3 %)	975.000 ( 2,2 %)
Haute-Normandie .....	147.000 ( 1,4 %)	484.000 ( 1,1 %)
Basse-Normandie .....	179.000 ( 1,7 %)	808.000 ( 1,8 %)
Bretagne .....	194.000 ( 1,9 %)	1.314.000 ( 3 %)
Pays de la Loire .....	110.000 ( 1 %)	548.000 ( 1,2 %)
Poitou-Charente .....	122.000 ( 1,2 %)	420.000 ( 0,9 %)
Limousin .....	62.000 ( 0,6 %)	203.000 ( 0,5 %)
Aquitaine .....	257.000 ( 2,5 %)	1.340.000 ( 3 %)
Midi-Pyrénées .....	596.000 ( 5,7 %)	4.652.000 ( 10,6 %)
Champagne .....	176.000 ( 1,7 %)	429.000 ( 1 %)
Lorraine .....	226.000 ( 2,2 %)	810.000 ( 1,8 %)
Alsace .....	304.000 ( 2,9 %)	996.000 ( 2,3 %)
Franche-Comté .....	141.000 ( 1,4 %)	495.000 ( 1,1 %)
Bourgogne .....	403.000 ( 3,9 %)	979.000 ( 2,2 %)
Auvergne .....	98.000 ( 0,9 %)	617.000 ( 1,4 %)
Rhône-Alpes .....	864.000 ( 8,3 %)	4.138.000 ( 9,4 %)
Languedoc .....	415.000 ( 4 %)	1.479.000 ( 3,4 %)
Provence - Côte d'Azur - Corse .	1.480.000 ( 14,2 %)	9.751.000 ( 22,2 %)
<b>France .....</b>	<b>10.426.000 (100 %)</b>	<b>43.792.000 (100 %)</b>

Ce tableau fait apparaître nettement que c'est toujours Paris et la Côte d'Azur qui attirent le plus grand nombre de touristes, puisque ces deux régions accueillent plus de 50 % des touristes étrangers, clients

des hôtels homologués ; cependant les étrangers séjournent plus longtemps en Provence-Côte d'Azur qu'à Paris ; on note, d'autre part, que la région Midi-Pyrénées enregistre 10,6 % du total des nuitées.

c) Répartition des nuitées des touristes étrangers selon le mode d'hébergement.

Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe..	9.832.000	( 9,9 %)
Hôtels 3 étoiles .....	9.778.000	( 9,8 %)
Hôtels 2 et 1 étoiles .....	24.182.000	(24,3 %)
Total hôtels homologués (43 %)		
Hôtels de préfecture et hébergement extra-hôtelier (camping meublés, parents et amis, etc.)..	57.083.000	(57 %)
<b>Total .....</b>	<b>108.750.000</b>	<b>(100 %)</b>

On note que, seuls, 20 % des touristes fréquentent les hôtels de catégories 3, 4 étoiles et Luxe ; 24 % sont clients d'hôtels plus modestes ; enfin plus de la moitié n'utilisent pas l'hôtellerie homologuée.

Répartition des nuitées de touristes étrangers par nationalités.

	HOTELLERIE homologuée	AUTRES moyens d'hébergement	TOTAL
Allemagne fédérale .....	6.895.000	10.920.000	17.815.000
Grande-Bretagne .....	5.949.000	9.540.000	15.489.000
Belgique et Luxembourg .....	6.041.000	10.220.000	16.261.000
Italie .....	4.173.000	5.800.000	9.973.000
Pays-Bas .....	2.374.000	5.208.000	7.582.000
Etats-Unis .....	4.817.000	1.183.000	6.000.000
Espagne et Portugal .....	2.296.000	3.704.000	6.000.000
Suisse .....	2.007.000	2.370.000	4.377.000
Scandinavie .....	1.245.000	2.911.000	4.156.000
Proche et Moyen-Orient .....	1.449.000	570.000	2.019.000
Amérique latine .....	1.124.000	590.000	1.714.000
Canada .....	887.000	143.000	1.030.000
Autriche .....	397.000	647.000	1.044.000
Japon .....	800.000	190.000	990.000
Autres pays .....	3.338.000	3.087.000	6.425.000
<b>Totaux .....</b>	<b>43.792.000</b>	<b>57.083.000</b>	<b>100.875.000</b>

On remarque que les touristes en provenance de pays lointains (Etats-Unis, Amérique Latine, Japon, Proche et Moyen Orient) fréquentent plus souvent l'hôtellerie homologuée que les Européens qui préfèrent les autres moyens d'hébergement ; en fait, la première catégorie de touristes vient en France surtout avec des tours organisés.

d) *Durée moyenne du séjour des étrangers en France.*

Allemagne fédérale .....	6,9 jours
Grande-Bretagne .....	7,3 »
Belgique et Luxembourg .....	8,3 »
Italie .....	5,6 »
Pays-Bas .....	5,4 »
Etats-Unis .....	4,3 »
Espagne et Portugal .....	7 »
Suisse .....	6 »
Scandinavie .....	5,7 »
Amérique latine .....	7 »
Canada .....	5 »
Japon .....	5 »
Autriche .....	5,5 »
Autres pays .....	4,5 »
Moyenne générale .....	6,1 »

**B. — La saison 1974.**

D'après les premières évaluations, il semble que l'on atteigne un taux de départ de 50,2 % ; pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 1973 au 30 septembre 1974, on estime que 26.400.000 personnes sont parties en vacances, soit 750.000 de plus qu'en 1973.

Il semble que la *progression des voyages des Français à l'étranger s'est beaucoup ralentie en 1974* et qu'un plus grand nombre de Français soient restés en France.

Quant aux régions, la Côte d'Azur et la Bretagne ont été très fréquentées en été et la région Rhône-Alpes, en hiver. On note avec intérêt que certaines régions plus ou moins « oubliées » ont enregistré un flux plus important de touristes : la Lozère, l'Auvergne, le Poitou, les Vosges, etc.

Par contre, il semble que le nombre moyen de séjours par personne a un peu diminué, les dépenses par unité également.

*Le nombre d'étrangers ayant passé leurs vacances principales en France est en très légère augmentation (3,6 millions au lieu de 3,5 millions en 1973) grâce aux arrivées d'Allemands et de Hollandais principalement, et accessoirement de Belges, de Suisses et de Scandinaves. Ce résultat est appréciable compte tenu des difficultés économiques. Cependant, le tourisme des Américains du Nord et du Sud a diminué comme en 1973, ce qui ne manquera pas d'être particulièrement sensible au niveau de la balance touristique ; les séjours de touristes nord-américains étant particulièrement générateurs de recettes.*

Néanmoins, il semble que la France soit dans une situation plus favorable que ses voisins européens (Espagne, Italie surtout) qui ont, semble-t-il, enregistré une diminution des arrivées.

Cependant, la durée moyenne des séjours de touristes étrangers en France, d'après les résultats provisoires, a diminué de 6 % par rapport à 1973.

### C. — La balance du tourisme en 1973.

En 1973, la balance des paiements touristiques a enregistré un solde positif de 158 millions de dollars (unité de compte européenne : 1 dollar = 5,55 F) soit 877,5 millions de francs. *Ce chiffre est en diminution de plus de 40 % par rapport à l'année 1972, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant compte tenu des perspectives de la conjoncture actuelle.*

(En millions de dollars.)

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
1968 .....	954	1.099	— 145
1969 .....	1.071	1.039	+ 32
1970 .....	1.189	1.057	+ 132
1971 .....	1.454	1.191	+ 263
1972 .....	1.621	1.344	+ 277
1973 .....	1.858	1.700	+ 158

Certes, les recettes ont augmenté de 14,6 %, mais cette progression est inférieure à celle de l'année précédente en raison de la diminution du nombre des touristes venant des Etats-Unis, dont les dépenses moyennes par jour et par personne sont nettement supérieures à celles de l'ensemble des touristes étrangers en France (232 F au lieu de 116 F). Ainsi qu'on l'a vu précédemment, les résultats provisoires de 1974 ne révèlent aucun changement de tendance à ce point de vue.

Simultanément, les dépenses ont augmenté de 26,5 %, en raison de l'accroissement important des séjours de Français à l'étranger (près de 10 % de plus en 1973 par rapport à 1972). Les premiers résultats de 1974 donnent à penser que la situation sera plus favorable cette année, néanmoins si l'on veut limiter les effets économiques de cette tendance, il est urgent de « vendre la France » non seulement aux étrangers mais d'abord aux Français.

Les hypothèses extrêmes pour la balance des paiements touristiques évaluent respectivement le solde à + 67 et + 2 millions de dollars pour 1974.

On voit que même l'hypothèse optimiste traduit une *détérioration très importante du solde de la balance des paiements touristiques.*

### D. — Résultats touristiques des concurrents européens de la France en 1973.

Les comparaisons des résultats ne doivent être faites que très prudemment, tous les pays n'ayant pas adopté les mêmes méthodes statistiques pour la computation des arrivées de touristes.

	ARRIVEES de touristes étrangers	SOLDE de la balance de paiements touristiques
Espagne (1) .....	11.498.507 (+ 4,2 %)	+ 2.946 millions de \$ u.c.e.
Italie (2) .....	13.167.871 (— 2,9 %)	+ 912 millions de \$ u.c.e.
Suisse (3) .....	6.617.872 (— 4,4 %)	+ 526 millions de \$ u.c.e.
Grèce (4) .....	2.846.549 (+ 16,8 %)	+ 442 millions de \$ u.c.e.
Portugal (2) .....	1.648.712 (+ 4,7 %)	non communiqué

(Les pourcentages entre parenthèses indiquent les variations par rapport à 1972.)

(1) Arrivées dans les hôtels et les terrains de camping.

(2) Arrivées dans l'ensemble des moyens d'hébergement.

(3) Arrivées dans les hôtels.

(4) Arrivées aux frontières.

Les soldes des balances touristiques regroupés dans le tableau précédent mettent en évidence la faiblesse relative du tourisme français par rapport à ses concurrents étrangers, motivée en partie par le goût des Français pour les voyages à l'étranger.

Une étude comparative des *prix des hôtels et des restaurants* dans plusieurs pays européens (France, Espagne, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Grande-Bretagne) fait apparaître que les hôtels sont généralement plus coûteux qu'à Paris dans les grandes villes d'Allemagne fédérale et de Suisse ainsi qu'à Londres et à Amsterdam ; au contraire, *les hôtels sont plus chers à Paris* que dans les villes de province françaises, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni. En ce qui concerne les restaurants, seules les villes de Düsseldorf, Madrid, Bruxelles et Cologne proposent aux touristes des repas plus chers que ceux disponibles à Paris ; ce sont les restaurants d'Italie qui pratiquent les prix les plus bas.

## II. — MOYENS D'ACCUEIL ET ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE

Depuis plusieurs années, un effort important a été mené, notamment grâce à l'impulsion du Commissariat général au Tourisme, pour améliorer les moyens d'accueil, poursuivre l'équipement touristique et « ouvrir » le tourisme à un plus grand nombre de personnes.

### A. — Les moyens d'accueil.

#### 1° L'HOTELLERIE

##### a) Le parc hôtelier.

Jusqu'à une période récente, le parc hôtelier français était l'un des plus vieux d'Europe (l'âge moyen des établissements était supérieur à 60 ans) et son rythme de croissance était plus lent que dans beaucoup de pays ; le taux d'occupation était supérieur à celui enregistré dans d'autres pays européens. La politique d'aide au développement de l'hôtellerie de catégories élevées menée depuis plusieurs années a porté ses fruits comme le montre le tableau suivant :

Nombre de chambres dans les différentes catégories de l'hôtellerie homologuée.

Évolution de 1970 à 1974.

	1 <sup>er</sup> janvier 1970	1 <sup>er</sup> janvier 1971	1 <sup>er</sup> janvier 1972	1 <sup>er</sup> janvier 1973	1 <sup>er</sup> janvier 1974
1 étoile .....	170.159	171.054	171.953	169.078	167.884
2 étoiles .....	118.953	121.389	123.494	123.801	124.576
3 étoiles .....	56.780	57.737	59.244	61.158	65.355
4 étoiles et luxe ...	30.400	30.590	31.145	33.881	(dont 10.856 hôtels 4 étoiles luxe)
Totaux .....	376.292	380.770	385.836	387.918	390.792

Le patrimoine est augmenté — ou diminué — chaque année du solde — positif ou négatif — des chambres créées et des chambres supprimées ou déclassées.

Ces résultats peuvent sembler modestes, mais il faut tenir compte du fait que beaucoup de grands hôtels ont fermé et ont été vendus par appartements.

On ne dispose d'aucune statistique récente, sur le nombre de chambres de l'hôtellerie non homologuée, d'après un recensement effectué en 1973. Les hôtels de préfecture comptent environ 313.400 chambres. Parmi ceux-ci, au 1<sup>er</sup> janvier 1974, on a recensé 52.204 chambres de Logis de France et 5.587 chambres dans les auberges rurales (on reparlera de celles-ci à propos du tourisme social). La chaîne des Logis de France, soumise à une charte, est composée en grande partie d'hôtels modernisés, classés une ou deux étoiles et présentant des garanties particulières.

Les normes de classement des hôtels, relais et motels de tourisme ont été récemment modifiées par un arrêté. Le nouveau texte permettra à un certain nombre d'hôtels de préfecture d'être classés dans la catégorie tourisme (moyennant certains aménagements parfois minimes) et de bénéficier du taux de T.V.A. réduit. Il faut noter que le nombre de chambres minimum a été abaissé à 7 pour les hôtels 1 et 2 étoiles ; pour les autres hôtels classés, le même seuil de 7 chambres (au lieu de 11) peut être admis par dérogation en raison d'impossibilités techniques dûment justifiées.

#### b) *Les investissements hôteliers.*

##### *— Les aides de l'Etat et des collectivités locales :*

Ces investissements peuvent bénéficier de primes d'équipement hôtelier, des prêts du F.D.E.S. et des prêts bonifiés du Crédit hôtelier et du Crédit national ; d'autre part, des bonifications d'intérêt peuvent être accordées par les conseils généraux pour les Logis de France, par exemple.

Équipement hôtelier.

(En millions de francs.)

	1970	1971	1972	1973
<i>Investissements</i> .....	691,5	471	1.036	1.777
<i>F.D.E.S. :</i>				
— Engagements .....	336,9	316,1	340,9	340,3
— Débours .....	331,2	784,3	373,6	459,3
<i>F.D.E.S. + bonifiés C.C.C.H.C.I. et Crédit national :</i>				
— Engagements .....	351,5	467,2	575,3	931,6
— Nombre de prêts .....	1.346	1.686	2.802	2.099
— Réalisations .....	351,2	306,6	515,9	780,8
— Nombre de prêts .....	1.256	1.592	2.424	1.989
— Chambres créées .....	8.129	6.399	9.727	13.704
— Chambres modernisées .....	10.154	11.876	11.322	5.550

On constate que le nombre de chambres créées en 1973 est nettement supérieur à celui des chambres modernisées ; on peut regretter cette tendance.

Après un effort très important sur les hôtels de grand standing, les primes sont maintenant réservées aux hôtels une et deux étoiles. Cette aide est urgente, en effet 10.000 chambres modestes ont disparu depuis dix ans, aucun hôtel deux étoiles n'a été ouvert à Paris depuis vingt ans. Les établissements « deux étoiles confort » de grande dimension seront particulièrement aidés. L'ouverture d'un hôtel de ce type est prévu dans le quartier des Batignolles en 1975 ; 3.000 chambres de cette catégorie seront en chantier fin 1974.

— Les problèmes des investissements hôteliers :

Malgré les aides de l'Etat, il ne faut pas perdre de vue les difficultés de ces entreprises, surtout dans les grandes villes où la charge foncière est considérable ; celle-ci ne doit pas dépasser 6.000 F le m<sup>2</sup>-chambre pour que l'exploitation soit rentable, ce qui conduit à implanter ces hôtels dans des quartiers périphériques, à Paris par exemple (Porte d'Italie, Bagnole, La Défense). Dans certains départements d'outre-mer, la charge foncière atteint 20.000 F le m<sup>2</sup>-chambre. Parmi les maîtres d'ouvrages des hôtels en cours de réalisation ou en projet, on peut citer la S.C.E.T.A. (Société de contrôle et d'exploitation des transports auxiliaires), la filiale hôtelière récemment constituée à égalité par Paribas et la Compagnie internationale des wagons-lits (qui a l'intention de créer 4.000 chambres), la Société de promotion hôtelière et de restauration « Sphère » regroupant Novotel, La Hénin et accessoirement la Caisse des dépôts et consignations.

L'hôtellerie est une « industrie lourde » qui requiert de plus en plus le concours de groupes disposant de moyens financiers importants

(d'où les chaînes hôtelières) permettant éventuellement de passer des « caps difficiles » ; tel ne fut pas le cas pour deux grands hôtels de Toulouse qui, victimes de la surcapacité hôtelière de cette ville, ont été contraints de fermer.

A propos des problèmes des investissements hôteliers, nous souhaiterions que les procédures administratives soient simplifiées afin d'accélérer la réalisation des investissements décidés.

#### c) *Gestion et personnel.*

Pour qu'un hôtel soit rentable, il faut que le taux d'occupation soit de 60-70 % pour un hôtel quatre étoiles ou luxe et de 80 % pour un hôtel deux étoiles confort. Ces taux ne peuvent être atteints que par une gestion rigoureuse — or, dans l'hôtellerie, le nombre de cadres connaissant les techniques modernes de gestion est insuffisant — et avec le concours d'un personnel qualifié. Il nous paraît important que la formation continue soit pleinement appliquée aux professions de l'hôtellerie. Les efforts réalisés dans le cadre de l'Institut de formation dans l'industrie hôtelière doivent être accentués afin de toucher un plus grand nombre de professionnels par des stages de recyclage et d'enseignement des langues étrangères.

#### d) *Fiscalité.*

Il est regrettable de maintenir une discrimination à l'encontre des hôtels de préfecture, qui acquittent la T.V.A. au taux de 17,6 %, alors que les hôtels homologués, et bientôt les campings, sont imposés au taux réduit de 7 %. Votre Commission recommande d'appliquer aux hôtels non homologués, et en particulier aux auberges rurales, le taux de 7 %. D'autre part, il nous paraît intéressant de noter que les recettes provenant de prestations hôtelières faites à des étrangers devraient être considérées comme des produits exportés pour l'application de la taxe conjoncturelle.

### 2° LE TOURISME SOCIAL

L'accès du plus grand nombre au tourisme et aux vacances, ainsi que l'urbanisation croissante et ses conséquences, font du « besoin touristique » un besoin fondamental.

Cette tendance doit conduire à développer la part du tourisme social dans l'ensemble du tourisme, en privilégiant en particulier les formules favorables aux familles et aux personnes âgées ou isolées ; étudier les demandes peu ou non solvables, les possibilités d'y répondre et les divers moyens financiers utilisés ou à utiliser dans ce but ; développer les réalisations prises en charge par des organismes à but non lucratif ; redéfinir le rôle du tourisme thermal (1).

---

(1) Sur lequel votre Commission publiera un rapport d'information.

a) Capacité d'hébergement au 1<sup>er</sup> janvier 1974.

**HEBERGEMENTS PLACES SOUS LA TUTELLE DU COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME**

Villages de vacances	94.600 lits (265 villages)	dont : 160 villages à restauration collective soit : 31.000 lits 105 gîtes familiaux soit : 63.600 lits	Sur les 265 villages recensés : 29 sont des gîtes communaux collectifs ; 45 des villages commerciaux ; 36 des villages gérés par des comités d'entreprise ; 8 des villages de Caisses d'allocations familiales ; 146 villages gérés par des associations.
Terrains de camping - caravanning	1.370.000 places (5.314 terrains)	dont : 5 % classés 4* 13 % classés 3* 52 % classés 2* 30 % classés 1*	La gestion de ces terrains se différencie ainsi : 53 % commercialement ; 36 % par des municipalités ; 11 % par des associations.

**AUTRES HEBERGEMENTS A CARACTERE NON LUCRATIF**

Maisons familiales de vacances	42.240 lits		
Centres divers C.E. ....	50.000 lits	estimation	(Comités d'entreprise)
Autres centres ..	15.000 lits	estimation	(Caisses d'allocations familiales, de retraite, mutuelles)

**HEBERGEMENTS RURAUX**

Gîtes ruraux	38.690 lits	dont : Gîtes privés : 10.041 soit : 36.000 places. Gîtes communaux individuels : 595 soit 2.150 places. Chambres d'hôtes 270 soit 540 places.
Camping à la ferme	20.600 places (860 campings)	Il convient d'y ajouter les campings ruraux non classés et qui ne sont pas installés chez les agriculteurs.
Hôtellerie rurale (Auberges rurales)	11.200 lits (685 auberges)	Il convient de rappeler que la capacité totale d'accueil des hôtels de préfecture situés dans les communes rurales touristiques a pu être estimée à 160.000 lits.

Soit en résumé ..... } 1.370.000 places pour le camping.  
201.840 lits pour le tourisme familial (villages, maisons familiales, centres divers).  
70.490 places pour le tourisme rural.

b) *Les aides financières au tourisme social* proviennent de sources très diverses. Une circulaire a récemment été adressée aux préfets afin d'harmoniser et d'accélérer les procédures relatives au financement des projets de cette nature. Ces procédures ont été mises au point par la Commission interministérielle du Tourisme social dont la structure a été rénovée et offre maintenant un recours efficace pour l'application régionalisée d'une politique de développement du tourisme social.

Le tableau suivant regroupe toutes les possibilités de financement des opérations de tourisme social.

**Sources de financement possibles.**

CATEGORIES d'hébergement	ADMINIS- TRATIONS de tutelle	SUBVENTIONS					
		Tourisme	Prime d'éqpt. hôtelier (100 lits)	F.I.A.T.	Agricul- ture	Fonds rénov. rurale	Santé
Villages de vacances .....	Tourisme	•	•	•			•
Gîtes communaux et gîtes familiaux .....	Agriculture Tourisme		•	•	•	•	•
Maisons familiales .....	Santé		•	•			•

CATEGORIES d'hébergement	ADMINIS- TRATIONS de tutelle	PRETS PRINCIPAUX			PRETS COMPLEMENTAIRES  — pour les communes C.A.E.C.L.  — pour les associations C.C.C.H.I.C. C.C.C.C.
		F.D.E.S.	Caisse des dépôts et consigna- tions	Caisse nationale de Crédit agricole et caisses régionales	
Villages de vacances .....	Tourisme	•	•		
Gîtes communaux et gîtes familiaux .....	Agriculture Tourisme	•	•	•	
Maisons familiales .....	Santé	•	•		

- FIAT = Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire.
- C.N.A.F. = Caisse nationale des allocations familiales.
- C.A.E.C.L. = Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.
- C.C.C.H.I. = Caisse centrale de Crédit hôtelier commercial et industriel.
- C.C.C.C. = Caisse centrale de Crédit coopératif.

Au chapitre des *subventions* prévues pour 1975 dans le budget du Tourisme, nous sommes forcés de déplorer la modicité de la dotation : au titre des autorisations de programme : 20,5 millions, soit seulement 2 millions de plus qu'en 1974.

Le tableau suivant précise le montant des investissements et des prêts F.D.E.S. accordés, en 1973-1974, à l'initiative du Commissariat général au Tourisme.

	INVESTISSEMENTS	PRETS	CAPACITE créée
Villages de vacances :			
1973 .....	77.211.400	24.098.000	4.708 lits
1974 (premier semestre)	66.125.000	19.580.000	23.000 lits
Camping :			
1973 .....	38.870.000	19.455.000	22.110 pl.
1974 (premier semestre)	21.699.028	7.415.000	10.096 pl.

Ne sont pas indiquées ici les aides en subvention et en prêts accordées à l'initiative ou sous le contrôle d'autres départements ministériels.

On trouvera en annexe les différentes aides (subventions et prêts) accordées tant par le Commissariat au Tourisme jusqu'à une date récente que par d'autres organismes.

*c) Les orientations du tourisme social.*

Certes, des efforts sont faits en matière de tourisme social, mais force est de constater qu'un Français sur deux ne part pas en vacances actuellement. On estime que 6 millions de personnes ne peuvent pas partir pour des raisons financières.

Il importe de développer le tourisme social, tant des Français que des étrangers, dans les nombreux sites de qualité inexploités et de créer de nouveaux points forts, tant pour l'été que pour la saison d'hiver.

En ce qui concerne les hébergements, il serait souhaitable d'encourager l'aménagement des gîtes ruraux (chambres d'hôtel et camping à la ferme), des auberges rurales (qui devraient bénéficier du même taux de T.V.A. que les campings). Il est important d'associer agriculture et tourisme en vue de favoriser l'osmose entre le milieu rural et les vacanciers, de développer les circuits cyclistes, équestres et pédestres.

D'autre part, nous suggérons de créer des chaînes régionales de camping (de catégorie équivalente) bien équipés et situés en dehors des routes de passage.

Les actions précédentes nous paraissent indispensables pour que le « tourisme vert » passe de la formule à la réalité.

D'autre part, le développement des hébergements doit aller de pair avec l'animation. Il faut multiplier les festivals artistiques (qui, dans de nombreuses petites villes, obtiennent un grand succès) et accroître le nombre des équipements sportifs hors des grandes agglomérations.

## B. — Les équipements touristiques.

### 1° LES GRANDS AMÉNAGEMENT RÉGIONAUX

Les grands aménagements régionaux réalisés par des missions interministérielle Languedoc-Roussillon, en Aquitaine et en Corse ayant fait l'objet d'une étude approfondie par la Commission des Finances, nous ne vous développerons donc pas ce sujet.

### 2° LE NAUTISME ET LES PORTS DE PLAISANCE

#### a) *La flotte de plaisance.*

Depuis quelques années, la flotte de plaisance a augmenté régulièrement. En 1973, on comptait 304.946 navires dont 242.352 bateaux de moins de deux tonnes et 62.594 bateaux de plus de deux tonnes.

On note qu'après une très forte progression entre 1965 et 1969, depuis 1970, la flotte de plaisance augmente d'un peu plus de 8 % par an ; mais le taux d'accroissement annuel des bateaux de deux tonnes est plus fort que pour ceux de moins de deux tonnes en 1972-1973 : + 11,6 % pour les premiers, + 8,2 % pour les seconds, soit un taux moyen de 8,8 % l'an, soit 0,2 % de plus que l'année précédente.

La flotte de plaisance a été multipliée par deux entre 1965 et 1973. Pour l'année 1974, on ne dispose pas encore de résultats détaillés, mais il semble que le Salon de la navigation de plaisance de janvier 1974 ait été favorable pour les constructeurs ; mais les coques en plastique de bateaux ont inévitablement subi les augmentations de coût des produits pétroliers.

Quant à la répartition de la flotte entre les régions, on constate que près de 30 % des bateaux sont immatriculés dans la région Provence-Côte d'Azur qui connaît d'ailleurs la plus forte croissance en valeur absolue avec le Centre Atlantique et la Bretagne, c'est-à-dire les régions dotées d'infrastructures portuaires importantes.

Pour l'avenir, des études prospectives ont été effectuées ; si l'on retient l'hypothèse basse d'un accroissement annuel à peu près constant en valeur absolue, la flotte de plaisance comporterait 105.000 bateaux de plus de deux tonnes en 1980 et 135.000 en 1985 ; l'hypothèse forte conduit à 125.000 bateaux de plus de deux tonnes en 1980 et 205.000 en 1985.

b) *Les équipements.*

Les infrastructures portuaires se sont beaucoup développées depuis quelques années : en 1964, on comptait 10.000 postes (amarrages à quai et sur appontements, mouillages sur bouées) pour 20.000 bateaux de plus de deux tonnes ; en 1974, il y a 70.000 places pour 62.500 bateaux de plus de deux tonnes. Le total des projet actuellement connus permettrait de mettre en service 76.300 postes supplémentaires ; l'ensemble des postes alors disponibles serait à la mesure des besoins de 1985, si l'on retient l'hypothèse faible de développement de la flotte, ou de 1980 si l'hypothèse forte se réalise.

Cependant, la répartition des postes n'est pas satisfaisante, certaines régions étant suréquipées (côte méditerranéenne - Basse-Normandie) au détriment d'autres.

Indice d'équipement en ports de plaisance en 1973 par région d'aménagement.

REGIONS	BATEAUX + 2 tx	POSTES	INDICE équipem. (1)
Côte d'Opale .....	1.570	1.292	82
Seine-Maritime .....	2.728	1.888	69
Basse-Normandie .....	3.184	4.609	145
Bretagne .....	10.680	9.409	88
Centre Atlantique .....	9.307	7.402	80
Aquitaine .....	7.144	3.643	51
Languedoc - Roussillon .....	4.724	6.888	146
Provence - Côte d'Azur .....	22.260	33.171	149
Totaux .....	61.597	68.302	111

(1) Indice d'équipement : postes X 100/bateaux de + 2 tonnes.

Jusqu'à maintenant, les voies d'eau ont été un peu oubliées ; or le tourisme fluvial connaît une croissance appréciable ; de 1970 à 1974, le parc des bateaux locatifs est passé de 35 à 327 et le nombre des passages sur les bateaux empruntant les voies navigables a augmenté de 2.000 à près de 6.000. Moyennant certains aménagements, notamment la remise en état de certains canaux, cette forme de tourisme pourrait se développer plus aisément.

c) *Les aides financières.*

L'effort important des dernières années s'est maintenu en 1973 mais ralenti en 1974 ; il sera en diminution en 1975 puisqu'au lieu des 7 millions de l'année dernière, il est prévu seulement 5,9 millions dans le budget de l'Équipement.

Les aides prennent la forme de subventions et de prêts.

Les *subventions* accordées par l'Etat (Ministère de l'Équipement et FIAT) aux *ports de plaisance* se répartissent ainsi :

	1973	1974
• Nord .....	400.000	»
• Picardie .....	»	200.000
• Haute-Normandie .....	»	350.000
• Basse-Normandie .....	20.000	100.000
+ FIAT .....	1.000.000	»
• Bretagne .....	2.500.000	3.400.000
• Pays de la Loire .....	800.000	200.000
• Poitou - Charente .....	800.000	300.000
• Provence - Côte d'Azur .....	900.000	1.100.000
<i>Missions :</i>		
• Aquitaine .....	3.700.000	1.600.000
• Languedoc - Roussillon .....	3.900.000	1.850.000
• Corse .....	1.450.000	500.000
<b>Totaux .....</b>	<b>15.470.000</b>	<b>9.600.000</b>

Il convient d'ajouter à ces subventions celles qui ont été accordées au titre du programme 1974 d'aménagement touristique du littoral et de l'espace rural pour la réalisation de bases de dériveurs (petite plaisance : 963.000 F et pour le nautisme fluvial : 372.675 F).

— *Les prêts :*

La dotation pour 1973 de la Caisse des dépôts et consignations était de 20 millions ; la dotation prévisionnelle pour 1974 s'élevait à 26,5 millions F. Du fait de la procédure de déconcentration, les statistiques d'utilisation ne seront connues qu'à la fin de l'exercice.

### 3° LES SPORTS D'HIVER

#### a) La fréquentation des stations de montagne.

La montagne a acquis une clientèle de touristes importante grâce aux efforts du « Plan-neige ».

Les résultats des dernières saisons démontrent une évolution favorable :

SEJOURS A LA MONTAGNE (en milliers)	1964		1969		1973		HIVER 1973/1974
	Sports hiver 63/64	Autres séjours	Sports hiver 68/69	Autres séjours	Sports hiver 72/73	Autres séjours	Sports hiver
1° Des Français :							
Nombre de séjours .....	0.700	3.000	1.300	4.100	1.900	4.500	2.300
Nombre de journées .....	7.000	68.000	13.600	88.600	19.000	87.500	
2° Des étrangers :							
Nombre de séjours (ne sont comptabilisés avec précision que pour l'hiver) .....	90		135		250		300

#### b) Les hébergements.

Le développement de la fréquentation est d'ailleurs lié à l'augmentation de la capacité d'hébergement des stations de montagne. Vraisemblablement, les prévisions du VI<sup>e</sup> Plan en ce domaine seront réalisées : 100.000 lits ont été créés en trois ans dans les stations du Plan-neige ; il reste donc 50.000 lits à réaliser. Il faut noter que la moitié de ces lits ont été localisés dans des stations anciennes, les autres lits ont été implantés dans des stations plus récentes, mais créées avant 1970. Les Alpes du Sud ont été équipées plus rapidement que les Alpes du Nord ; les hébergements ont peu progressé dans les Pyrénées.

Dans l'ensemble, la proportion d'hébergements privés tend à diminuer.

Tous ces hébergements représentent un effort financier considérable de 650 F par lit en moyenne et de 1.000 F par lit pour les stations récentes.

Depuis 1972, un seul site a été aménagé : dans les Alpes où a été installé le premier centre de tourisme social en montagne. Aucune opération importante n'est prévue pour 1975, on développera les installations d'accueil existantes.

c) *Les aides à l'équipement.*

Aides de l'Etat en matière de sports d'hiver.

OPERATIONS	1972	1973	1974
Aménagement de stations de sports d'hiver :			
— infrastructures d'accès .....	16.480.000	14.885.000	8.000.000
— alimentation en eau et assainissement	4.720.000	5.064.000	6.800.000
— opération d'amélioration de l'environnement (programme de réengazonnement et de sentiers piétonniers) .....	»	570.000	900.000
— altiports .....	500.000	650.000	(1)
Aménagement de stations de moyenne montagne .....	»	»	2.100.000
Aménagement de stades de neige et de bases de loisirs .....	»	»	3.400.000
Equipements sportifs et distractifs .....	280.000	200.000	2.000.000
Hébergements d'accueil .....	»	820.000	600.000
Développement de la randonnée pédestre et à ski .....	»	»	1.200.000
Aides à l'organisation et à la promotion ..	1.500.000	120.000	1.400.000
Etudes - Documentation .....	40.000	505.000	600.000
Formation professionnelle .....	»	200.000	»
<b>Totaux .....</b>	<b>28.520.000</b>	<b>22.720.000</b>	<b>27.000.000</b>

(1) Programme pris en charge par le Ministère des Transports.

En 1975, la montagne sera moins aidée que les années précédentes ; il n'est pas prévu de lancer de nouvelles stations. Cependant, la montagne bénéficiera de certains équipements, notamment : stades de neige, équipements sportifs d'été.

Nous avons noté avec satisfaction que 1,2 million de F a été consacré en 1974 à la randonnée pédestre et à ski ; nous souhaitons que cette aide soit développée car elle ne nécessite pas des équipements importants et peut avoir une influence très favorable sur le tourisme.

D'autre part, nous regrettons que les aides publiques soient surtout concentrées sur la haute montagne ; les Vosges, le Jura et le Massif Central ont été trop négligés jusqu'à maintenant et ce sont souvent les collectivités locales seules qui ont pris en charge l'équipement de ces massifs.

---

## CONCLUSION

---

Le tourisme français est très en retard par rapport à ses concurrents. C'est pourquoi il a paru important à votre Commission de recommander un effort en ce domaine.

**L'action sur la clientèle française** doit être entreprise à deux niveaux :

a) En faveur de l'*étalement des vacances* qui permettrait une meilleure utilisation du potentiel et des équipements touristiques français.

b) *L'étalement dans l'espace* : les zones rurales ignorées de nombreux Français sont aptes à accueillir des touristes. Les régions et les collectivités locales peuvent jouer un rôle considérable pour la valorisation de l'espace rural français dont les objectifs ne sont pas encore clairement définis.

En ce qui concerne **la promotion à l'étranger**, les agences de *voyage françaises* y ont peu de représentants ; elles sont surtout orientées vers les voyages des Français à l'étranger et sont rarement les organisateurs des voyages d'étrangers en France, car ceux-ci sont en majorité pris en charge par des « tours-operators » étrangers.

Enfin, les *représentations officielles* du tourisme français à l'extérieur sont très insuffisantes et de plus, pour 1975, les crédits destinés à la promotion sur les marchés étrangers sont en diminution. Pour pallier les insuffisances actuelles, nous vous proposons de confier la propagande touristique aux Chambres de commerce françaises et aux sections de l'Union des Français à l'étranger, qui peuvent offrir une structure toute disponible pour recevoir du matériel de propagande et le diffuser.

---

## EXAMEN EN COMMISSION

---

Au cours du débat **M. Allès** a cité une expérience du département de l'Hérault en faveur des personnes âgées que l'on reçoit dans des villages de vacances ; il a indiqué la création, par le Conseil général de l'Hérault de « camphôtels » groupés en une chaîne subventionnée par le Ministère de l'Agriculture et a insisté sur la nécessité d'un bon réseau routier pour développer le tourisme rural. **M. Marré** a signalé les difficultés des petits hôtels de montagne qui ne sont pas en mesure de supporter le coût financier des équipements de sécurité récemment rendus obligatoires. **M. Barroux** a demandé quelques éclaircissements sur les statistiques du tourisme. **M. Javelly** a souhaité une intervention en faveur des stations thermales des Alpes de Haute-Provence. **M. Mistral** a regretté l'absence de coordination des actions entreprises pour la montagne. **M. Raymond Brun** a formulé quelques réserves sur les statistiques du tourisme à propos des « sorties » des Français à l'étranger et il a mis en relief les efforts d'investissement de l'hôtellerie au cours des dernières années.

A propos du tourisme des personnes âgées, votre Rapporteur a parlé des séjours de pensionnaires de maisons de retraites urbaines dans des établissements en zone rurale pendant la période d'été, moment où les pensionnaires habituels rejoignent leur famille.

\*  
\*\*

Sous réserve de ces observations, votre Commission donne un avis favorable aux dispositions de la loi de finances pour l'exercice 1975 concernant LE TOURISME.

---

## ANNEXE

### LES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES AU TOURISME SOCIAL

#### A. — AIDES ACCORDÉES PAR LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME.

##### 1° Subventions :

Le Commissariat général au Tourisme accorde aux villages de vacances des subventions dont le taux peut varier de 10 à 30 % du montant des investissements mais qui généralement est de l'ordre de 15 %. Les bénéficiaires en sont les organismes à but non lucratif : collectivités publiques, associations, acceptant de pratiquer des prix homologués.

Les demandes sont adressées au préfet du département d'implantation (service de la coordination et de l'action économique) qui les transmet avec son avis au Commissariat général au Tourisme.

##### 2° La prime spéciale d'équipement hôtelier :

Elle est attribuée aux projets de villages de vacances au taux forfaitaire de 1.500 F le lit. Entre autres conditions le projet doit s'inscrire dans des zones délimitées, avec une capacité minimum fixée désormais à 100 lits, un montant d'investissement supérieur à 700.000 F et permettre la création de 5 emplois permanents (1). Par ailleurs l'aide totale de l'Etat ne doit pas dépasser 60 % des investissements hors taxes. Les demandes sont adressées au préfet de région (service de la mission régionale).

##### 3° Les prêts :

— F.D.E.S.

Le montant des prêts consentis sur les crédits du F.D.E.S. gérés par le Crédit hôtelier peut atteindre 60 % du montant des investissements hors taxes, leur taux est à ce jour de 7,25 % avec application d'un taux privilégié de 6 % pour les villages de vacances et centres familiaux de plus de 100 lits. Leur durée peut atteindre vingt ans.

La Caisse centrale de crédit hôtelier sur les fonds d'Etat bonifiés complète les prêts du F.D.E.S. Le prêt porte intérêt à 9,50 % et sa durée est de quatorze à vingt ans. Les demandes sont adressées au Crédit hôtelier par l'intermédiaire de la banque du promoteur.

#### B. — D'AUTRES ORGANISMES PARTICIPENT ÉGALEMENT, SOUS CERTAINES CONDITIONS, AU FINANCEMENT DES HÉBERGEMENTS DE TOURISME SOCIAL.

##### 1° Subventions (2) :

— Le FIAT et le Fonds de rénovation rurale participent à la réalisation de villages de vacances situés dans les zones de rénovation rurale et dans les grandes régions d'aménagement du littoral : en Aquitaine, Languedoc-Roussillon

---

(1) Décret n° 74-384 du 3 mai 1974 (J.O. du 9 mai 1974).

(2) Le cumul des subventions de l'Etat est possible seulement dans la limite du taux le plus favorable (30 ou 50 % selon les cas).

et Corse. Ces crédits sont transférés sur les chapitres budgétaires des Ministères concernés, notamment l'Agriculture et le Commissariat général au Tourisme, et sont attribués aux collectivités locales ou à des organismes à but non lucratif selon les critères propres de chacune de ces deux administrations.

— *Le Ministère de l'Agriculture* accorde aux collectivités locales des subventions pour l'aménagement des villages de vacances et des gîtes familiaux ; ces subventions peuvent atteindre 20 à 50 % du montant des investissements dans les zones de rénovation rurale, 10 à 30 % sur le reste du territoire. Les demandes sont adressées à la Direction départementale de l'agriculture du lieu d'implantation.

— *Le Ministère de la Santé publique* dispose de crédits de subvention pour la construction et l'équipement des maisons familiales de vacances. Les demandes sont adressées au préfet du département d'implantation (Direction de l'action sanitaire et sociale).

— *La Caisse nationale des allocations familiales* : sa participation peut atteindre 30 % du montant de l'investissement et concerne généralement les programmes déjà subventionnés par le Ministère de tutelle et ayant une vocation sociale affirmée.

Les subventions cumulées de la C.N.A.F. et de l'Etat ne peuvent toutefois dépasser 50 % du montant des investissements.

Les demandes sont adressées à la Caisse départementale du lieu d'implantation.

## 2° Prêts :

### — *Caisse nationale de crédit agricole* :

Les prêts sont accordés aux collectivités locales pour l'aménagement de terrains de camping et de villages de vacances au taux de 4 % si l'établissement est subventionné par le Ministère de l'Agriculture et 8,50 % dans le cas contraire ; la durée varie de quinze à vingt ans.

Les associations peuvent également obtenir des prêts pour la construction de maisons familiales de vacances ou de villages aux taux de 9 à 10,50 % sur deux à quinze ans.

Les demandes sont adressées à la Caisse régionale de crédit agricole.

### — *La Caisse des dépôts et consignations* :

Des prêts peuvent dans certains cas être consentis par la Caisse des dépôts et consignations aux collectivités locales, aux sociétés d'économie mixte et à des associations ayant déjà bénéficié d'une subvention de l'Etat. Leur taux est de 8,25 % pour une durée de treize à vingt ans et de 8,75 % si la durée excède vingt ans à trente ans.

Les demandes sont adressées à la délégation régionale de la Caisse des dépôts.

### — *La Caisse centrale de crédit coopératif* :

Les centres de vacances peuvent bénéficier de prêts à moyen et long terme (jusqu'à 20 ans) à des taux variant de 11,50 à 11,75 % (au 31 décembre 1973) ; il s'agit essentiellement de prêts complémentaires dont le montant ne dépasse pas 15 à 20 % de l'investissement.

La Caisse centrale de crédit coopératif accorde surtout des prêts relais aux associations, d'une durée inférieure à trois ans.

Les demandes sont adressées directement à la Caisse.